

RAPPORT DU MAIRE
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE
L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN



Je vous soumetts mon rapport sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun.

Dans un premier temps, je traiterai des états financiers ainsi que du programme de dépenses en immobilisations pour l'année 2005.

Dans un deuxième temps, je vous ferai part de nos indications préliminaires quant aux résultats financiers pour le présent exercice 2006, tant pour les dépenses de fonctionnement que pour les dépenses en immobilisations et je terminerai avec quelques remarques concernant l'exercice budgétaire 2007.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2005

L'arrondissement de Verdun a clôturé son exercice 2005 avec un excédent de 231,100 \$, ventilé comme suit :

REVENUS		EXCÉDENT (DÉFICIT)
Revenus de sources locales (loisirs, permis et autres services rendus)	2 673 500 \$	
Transferts conditionnels (subventions excluant le programme d'infrastructures)	<u>338 600 \$</u>	
TOTAL DES REVENUS	2 826 500 \$	
DOTATION DE REVENUS	<u>2 634 600 \$</u>	377 500
DÉPENSES		
Administration générale	4 567 500 \$	
Sécurité publique	764 100 \$	
Transport	9 239 000 \$	
Hygiène du milieu	4 399 400 \$	
Santé et bien-être	110 800 \$	
Aménagement, urbanisme et développement	2 223 700 \$	
Loisirs et culture	<u>9 678 800 \$</u>	
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 983 300 \$	
Transfert aux activités d'investissement	<u>268 200 \$</u>	
TOTAL DES DÉPENSES ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES	31 251 500 \$	
DOTATION DE DÉPENSES	<u>31 105 100 \$</u>	<u>(146 400) \$</u>
EXCÉDENT TOTAL		<u>231 100 \$</u>

PROGRAMME DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2005

Le montant brut du programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Verdun était composé en 2005 d'un montant brut discrétionnaire spécifique fourni à l'arrondissement pour des projets de protection et d'un montant brut structurant provenant d'une enveloppe corporative dédiée à des projets de développement, dont ceux du quartier de L'Île-des-Sœurs et du boulevard Gaétan-Laberge. En tenant compte du report des sommes non dépensées en 2004, l'enveloppe totale brute dont disposait l'arrondissement en 2005 à des fins d'investissement s'élevait à 22,5 millions de dollars. Ce montant était réparti comme suit :

Projets de protection (discrétionnaire)	7,1 millions de dollars
Projets de développement (structurant)	15,4 millions de dollars

Au nombre des principaux investissements consentis, mentionnons la construction du boulevard Gaétan-Laberge (2,9 M\$), la construction du nouveau chalet du parc Arthur-Therrien (1,3 M\$), l'éclairage du parc Arthur-Therrien (500 000 \$), l'aménagement de quais de détente (742 000 \$), les rénovations au Natatorium (463 000 \$), les améliorations à divers parcs (1,2 M \$) dont le parc Adrien-D-Archambault (446 000 \$), le remplacement de véhicules (462 000 \$), la réfection de chaussées et trottoirs (1,8 M\$) ainsi que des rénovations de divers bâtiments municipaux (317 000 \$).

RÉSULTATS 2006

À la suite de la révision générale des revenus et dépenses de l'exercice de l'année en cours, nous prévoyons, tout comme l'année dernière, terminer le présent exercice financier avec un léger excédent.

Le programme d'immobilisations 2006 tient compte d'un montant d'investissement de 19,7 millions de dollars, auquel s'ajoute le report de 2005 au montant de 11,8 millions de dollars. Un montant de 23,5 millions de dollars a été investi en projets de développement, et 8,0 millions de dollars au volet protection, ce qui correspond à un coût net de 28,9 millions de dollars alloué au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement. Les principaux projets retenus sont présentés ci-après.

Volet protection (discrétionnaire)

L'arrondissement a investi principalement dans la réfection des éléments suivants : chaussées et trottoirs (4,0 M\$), réfection des équipements et réaménagements de parcs et de berges (2,8 M\$), et de bâtiments (432 000 \$). Par ailleurs, l'arrondissement consacrera 751 000 \$ au remplacement du matériel roulant.

Volet développement (structurant)

En cette matière, l'arrondissement de Verdun se démarque par des besoins très importants. Les principaux projets sont ceux prévus à la Pointe sud et à la Pointe nord du quartier de L'Île-des-Sœurs.

En plus des 22,5 millions de dollars déjà alloués de 2002 à 2005 sur l'ensemble des projets de développement qui totaliseront 77,2 millions de dollars d'investissement d'ici 2015, 12,9 millions de dollars le sont en 2006 dont 5,4 millions de dollars supplémentaires accordés en août dernier par le Conseil municipal. De plus à cette même séance, le Conseil municipal a adopté une résolution s'engageant à accepter de poursuivre les investissements pour le projet de la Pointe nord de L'île des Sœurs en prévoyant 29,8 millions de dollars au cours des trois prochaines années ainsi que 12,0 millions de dollars supplémentaires pour les années 2010 à 2015.

Lorsque complétés, ces travaux généreront plus de 2,6 milliards de dollars en nouvelles valeurs foncières, basées sur la valeur du rôle d'évaluation 2004-2006.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2007

La Ville de Montréal a lancé, en juin dernier, une grande revue des activités, services, opérations et programmes, dit (RASOP) pour tous les arrondissements ainsi que les services corporatifs qui la composent. L'arrondissement de Verdun s'est appliqué à faire cet exercice en ayant, comme à l'habitude, ses citoyens au cœur des priorités.

C'est dans ce contexte que nous sommes à préparer le budget 2007. Notre enveloppe budgétaire 2007 sera connue sous peu mais nous savons déjà qu'elle devrait être sensiblement la même que celle allouée en 2006.

Pour assumer les contraintes des dernières années, l'augmentation du coût de la vie et la forte augmentation de certaines dépenses dont celles associées à la cueillette et au transport des ordures, nous sommes à revoir le budget dans son ensemble tout en gardant à l'esprit le plan stratégique de développement mis en place par l'arrondissement.

Le budget du programme triennal d'immobilisation pour 2007 n'est pas encore complété mais à ce stade-ci nous pouvons prévoir des investissements dans nos parcs et dans la réfection de nos rues. De plus, nous poursuivrons l'installation des infrastructures de la Pointe sud et de la Pointe nord de l'Île-des-Sœurs

Depuis 2005, à la suite de la décentralisation, les dépenses d'immobilisations de chaque arrondissement sont à la charge des contribuables de celui où elles ont été effectuées plutôt qu'être assumées par l'ensemble des contribuables de la ville de Montréal. Par conséquent, à partir de 2007, au lieu d'être taxé par un taux uniforme, une taxe spéciale sera imposée aux contribuables verdunois pour le financement des dépenses en immobilisations effectuées en 2005.

L'adoption formelle du budget 2007 par l'arrondissement aura lieu lors d'une séance spéciale du conseil d'arrondissement à la fin du mois d'octobre. Un avis public informera la population de la date, de l'heure et du lieu de la tenue de cette assemblée.

LISTE DES CONTRATS

Tel que requis par l'article 144,7 de la loi 33, la Direction des services administratifs de l'arrondissement a dressé la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$ pour un même sous-contractant. Tous ces contrats ont été approuvés par le conseil d'arrondissement durant la dernière année.

- 30 -

*Présenté au Conseil d'arrondissement de Verdun
Le mardi 3 octobre 2006*